



Demande de panneaux routier

Par **jacky**, le **19/05/2009** à **00:51**

Bonjour,

je viens demander de l'aide pour avoir une signalisation routière en bonne et du forme.

Je suis riverain d'une ancienne route nationale, qui s'est transformée en agglomération suite à la construction d'une deux fois deux voies en parallèle.

Ayant communiquer plusieurs fois à Mr. Le Maire les dangers rencontrés à chaque sorties de mon domicile, par des automobilistes qui bafouent les limitations de vitesses,(et viennent demander de l'aide sur ce forum pour leurs négligeances)

Ce dernier me répond qu'il ne peut pas mettre un gendarme à chaque carrefour !

Petit village de six cent âmes, il est indispensable comme dans toutes agglomérations d'y apposer les panneaux de signalisation routière manquant.

Seul les entrées et sorties du village servent de signalisation d'agglomération.

Vers quel organisme faut-il se tourner pour gagner notre sécurité ?

Merci par avance,
cordialement jacky.

Par **Tisuisse**, le **19/05/2009** à **08:21**

Bonjour,

Vous vous êtes tourné vers votre maire et vous avez bien agi car c'est le seul interlocuteur valable dans ce domaine, le maire est à la fois, le garant de la tranquillité de ses concitoyens et le seul à pouvoir prendre des arrêtés relatifs à la circulation et au stationnement sur toutes les voies de sa communes (Code Général des Collectivités Territoriales). Rappelez-lui que, au besoin, en cas de manquement à ses obligations, il peut être reconnu personnellement et

pénalement responsable des conséquences d'un accident. A mon avis, dans un si petit village, il ne doit pas être au courant du droit.

Vous pouvez lui suggérer qu'il a la possibilité d'installer des ralentisseurs ou des chicanes aux entrées-sorties de votre village (sauf si c'est une nationale), afin d'obliger les automobilistes à ralentir et que ces dispositifs sont très efficaces et qu'il peut obtenir des subventions du Conseil Général et du Conseil régional, pour ce type de travaux, alors !!!!!

Par **jacky**, le **19/05/2009** à **09:18**

Bonjour,

Merci de votre conseil, à vrai dire M. Le Maire est très conscient de l'importance de cette vitesse occasionnée par une majorité d'inconscients.

Il a fait installé ces fameux ralentisseurs en forme de cuvette, mais apparemment rien ne stoppent ces inconditionnels fous du volant.

Mon domicile se situe à la sortie du village, avec une fabuleuse ligne droite qui donne du goût à négocier un savoir mieux faire que les autres, et qui une fois sur deux se termine dans la tragédie du parcours d'agrément en voyage sans retour.

L'année dernière il y a eu deux morts en rapport avec cette vitesse et l'alcool, un à une cinquantaine de mon domicile, et l'autre à la sortie du village ils faisaient la course entre eux.

J'ai contacté dernièrement la prévention routière, qui eux ne comprennent pas ma question, ils m'ont répondu gentiment qu'ils n'avaient pas de travail pour moi.

J'ai demandé de l'aide sur un autre site, toujours la même réponse : contactez les services de l'équipement, mais ce n'est pas à moi de faire cette démarche, comme tout citoyen j'ai fait mon devoir, M. le Maire est prévenu, si accident y a, je tiendrais M. Le Maire pour responsable.

Merci de votre réponse, je vous souhaite une bonne continuation à essayer de faire comprendre aux automobilistes en détresse, que s'ils ne respectent pas le code de la route, ils ont des accidents et des contraventions de toutes classes (et il y en a 5) les questions sont parfois drôles et incompréhensives, j'approuves votre courage.

Très cordialement

Jacky

PS. Je dis souvent : «rien ne sert d'avoir un tigre dans le moteur, si il y a un âne au volant.»

Par **Marine3938**, le **02/11/2017** à **02:11**

Bonjour,

J'ai 17 ans, j'habite dans un village où, pour traverser la route je dois emprunter un passage piéton qui se trouve en sortie de virage. Je n'ai pas de visibilité sur la gauche ce qui fait que je ne m'engage sur celui ci que seulement si j'estime le pouvoir du fait que je n'entends pas de voitures car l'ouïe est mon seul repère pour traverser. Alors voilà, j'aimerais savoir à qui il faut demander (si c'est possible) pour faire installer un panneau de signalisation qui rendrait visible ce passage piéton car j'ai déjà failli me faire percuter un bon nombre de fois et, plus je grandis, plus cela me fait peur ?

Merci.

Cordialement, Marina.

Par **Tisuisse**, le **02/11/2017** à **06:06**

Bonjour,

Comme dit dans la réponse précédente, c'est vers votre maire qu'il faut vous tourner car le maire a tout pouvoir en ce qui concerne l'ensemble des voiries qui traversent sa commune à l'exception des voies express et des autoroutes.

Par **amajuris**, le **02/11/2017** à **11:21**

bonjour,

comme déjà indiqué, c'est le maire qui est responsable.

vous pouvez lui faire un courrier recommandé avec A.R. en expliquant votre problème avec une copie adressés au Préfet.

salutations